

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015****Convocation du 09 Décembre 2015**

L'ordre du jour étant le suivant :

Intervention du lieutenant de gendarmerie Yannick SORDET

- **Parc des Grolois à Vareilles : intervention Madame MAGORET de l'Agence de développement touristique de l'Yonne, présentation et chiffrage du projet, subventions**
- **Budget 2015 :**
 - **Décisions modificatives (en particulier liées à la dissolution ou cessation d'activités du syndicats des trois villages, et du SMCTOM de Vanne en Othe)**
 - **Intervention économique d'aide à l'investissement à une entreprise locale**
 - **Cadences d'amortissement des subventions d'investissement**
 - **Subvention aux championnats du collège**
- **Service "déchets" :**
 - **Code de bonne conduite**
 - **Accès aux déchèteries**
- **PLUi : Bilan des actions en cours**
- **Spectacle pour enfants**

Questions diversesÉtaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	LES SIEGES	Monsieur	LENGLET	Patrick
ARCES DILO	Monsieur	VANNEREAU	Pierre	MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
BAGNEAUX	Monsieur	GEORGES	William	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
BOEURS EN OTHE	Madame	GIVAUDIN	Pouvoir à Mme ROCHE	ST MAURICE ARH	Monsieur	PRIN	Francis
CERILLY	Madame	VALLEE	Édith	THEIL /VANNE	Monsieur	COQUILLE	Pouvoir à M. ROMIEUX
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick				
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	THEIL /VANNE	Monsieur	TERVILLE	Pouvoir Mme CHAPELET
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAREILLES	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Monsieur	JACQUINOT	Guy	VAUDEURS	Madame	GARNAULT	Marie Claude
CHIGY	Monsieur	MAUDET	Luc	VAUDEURS	Monsieur	RUIZ	Pascal
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
COURGENAY	Madame	GAUDOT	Marie-Hélène	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	LEGENDRE	Jeannine
FLACY	Monsieur	DEN DEKKER	Jacques	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
FOISSY/VANNE	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	PUTHOIS	Alain
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	VERHOYE	Daniel
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur		
LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mme GIVAUDIN Françoise (pouvoir à Mme ROCHE), MM COQUILLE Bernard (pouvoir à M. ROMIEUX), TERVILLE Gérard (pouvoir à Mme CHAPELET), M. DEVELAY Michel

Secrétaire de séance : M. Daniel PAGNIER

Invités présents : Mme MAUDET, M. MARCHAND Conseillers Départementaux.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

M. Luc Maudet donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Intervention du lieutenant de gendarmerie Yannick SORDET

❖ Parc des Grolois à Vareilles : présentation et chiffrage du projet, délibération 054-2015, Classification 8.9 Tourisme

Présentation du film de présentation du projet sous forme d'un diaporama commenté par Mme CHAPELET et M. ROMIEUX. Intervention Madame MAGORET de l'Agence de développement touristique de l'Yonne, sur les publics cibles, les aménagements porteurs, les labels à viser. Tous les intervenants pointent l'excellent retour sur la vie locale (développement ou maintien de commerces, de l'artisanat, du tourisme). Il est possible de rechercher un partenariat avec un investisseur qui financera le projet et gèrera le site.

M.CHATON présente le site de loisirs de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois qui est un grand succès et représente un vrai plus pour la vie locale.

Vu la délibération 040 du 15 septembre une étude d'estimation financière a été menée sur le projet qui porte sur l'installation de 20 chalets et une salle de séminaires avec quelques installation de loisirs et est estimé à 1 524 700€ avec des recettes prévisionnelles de fonctionnement entre 158 900€ (fréquentations moyennes constatées) et 87 400€ (faible fréquentation). L'impact économique sur les activités locales est estimé à 298 900 € (commerces, artisans, terroir)

Ce Projet d'aire d'accueil et de Loisirs du Parc des Grolois a été inscrit dans le cadre du programme du PETR éligibles au financement de la Région et de l'Europe mais aussi du Conseil départemental et de l'État. Le montant des financements n'est pas entièrement connu à ce jour mais le Président souhaite connaître la décision du Conseil Communautaire quant à l'acquisition du terrain. Ce terrain a été évalué par les domaines à 222 000€. Seule la maîtrise foncière permettra de faire évoluer le projet et d'affiner les couts et subventions. Le Conseil Communautaire en cas d'acquisition devra réfléchir sur le niveau et le cadencement d'investissement de l'aménagement du dit-bien. Le propriétaire mettra le terrain en vente au public fin décembre.

Le site n'est pas classé en zone constructible mais les habitations de loisirs sont autorisées.

Le conseil communautaire par 12 voix pour, 9 abstentions et 13 voix contre ne souhaite pas acquérir le terrain nécessaire à la mise en œuvre du projet.

❖ Budget 2015 : Décisions modificatives (en particulier liées à la dissolution ou cessation d'activités du syndicats des trois villages, et du SMCTOM de Vanne en Othe), délibération 055-2015, Classification 7.1 Décision budgétaire

SMCTOM l'ensemble de la comptabilité, y compris les immobilisations et subventions afférentes, a été intégrée dans la comptabilité de la CCVPO et dans celle de la CCS.

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement) la somme de 5429.78 € et au compte 001 (excédent d'investissement) la somme de 48 433.66€ correspondant à la reprise des résultats du smctom de Vanne en Othe.

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 6474 un montant de 5429.78 € et au compte 2121 la somme de 48 433.66€ pour procéder à l'équilibre budgétaire.

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 6811 la somme de 20 961.03 € par constatation de recette d'ordre au chapitre 28 correspondant aux amortissements 2015 résultants de l'intégration des biens du smctom de Vanne en Othe, soit au compte 281578 : 5664.23€

(bennes), au compte 28182 : 13658.32€ (remorque mobile), au compte 28188 : 1638.48€ (bennes compartimentée)

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 13911 un montant de 238.53€, au compte 13931 un montant de 7 420.52 € et au compte 777 la somme de 7 659.05€ pour procéder à l'amortissement des subventions résultants de l'intégration des biens du smctom de Vanne en Othe.

Syndicat des trois villages

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé par le Préfet de l'Yonne le 30 novembre 2015 pour la reprise des résultats budgétaires dans les deux communautés de communes

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement) la somme de 2642.43€ et au compte 001 (excédent d'investissement) la somme de 2630.63€ correspondant à la reprise des résultats du syndicat des trois villages.

Le conseil communautaire décide d'inscrire au compte 60628 un montant de 2642.43€ et au compte 21318 la somme de 2630.63€ pour procéder à l'équilibre budgétaire.

Travaux en régie : Le Conseil Communautaire décide d'inscrire au compte 21318-040 la somme de 1771.92€ et au compte 2135-040 la somme de 744.34 € par équilibre au compte d'ordre 722(042) pour constater les états des travaux réalisés en régie ;

Après constatation de ces écritures, le Conseil Communautaire décide de porter au compte 023 la somme de 10 785.72€ et au compte 023 le même montant pour procéder à l'équilibre des sections.

❖ Budget 2015 Intervention économique d'aide à l'investissement à une entreprise locale, délibération 056-2015, Classification 7.4 interventions économiques

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de l'entreprise Galva Afa de Villeneuve l'Archevêque qui doit procéder à la rénovation complète de sa ligne de production entraînant un important cout d'investissement estimé à 1.8 millions d'euros et 6 mois d'arrêt de l'usine. M. KARCHER souhaite plus de transparence quant à l'avenir de ce site et des emplois. Daniel PAGNIER présent à toutes les réunions de concertation, donne des précisions sur toutes les options envisagées par l'entreprise aussi bien techniques que sociales ainsi que sur les aides qu'elle pourrait obtenir des différents corps (Conseil Régional, Départemental, Ademe, Agence de l'eau, DIRECCTE, collectivités locales). Le Conseil Communautaire, afin de soutenir le projet de développement d'une entreprise locale, à l'unanimité décide de verser une subvention d'équipement de 2 400€, dit que cette somme sera inscrite au BP 2016 au compte 2042, autorise le Président à signer tous les documents et conventions nécessaires.

❖ Budget 2015 Cadences d'amortissement des subventions d'investissement, délibération 057-2015, Classification 7.10 Décision budgétaire

Considérant les délibérations 046 portant participation au programme de déploiement départemental de MED (haut débit) sur notre territoire, et 056 portant intervention économique d'aide à l'investissement, Vu le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes et les établissements de coopération intercommunale, et l'Article R2321-1 du CGCT, le conseil communautaire décide d'amortir les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations sur une durée de 10 ans.

❖ **Budget 2015 Subvention aux projets sportifs et culturels du collège, délibération 058-2015, Classification 7.5 subventions**

Une présentation a été faite en 2014 par la principale du collège sur l'utilisation des subventions municipales par le collège qui sollicite les communes pour un soutien global qui pourrait s'élever à 30 € par élève et par an, soit beaucoup moins que les participations qui étaient dues au syndicat par les communes. Les subventions ne peuvent pas être versées par la Communauté de Communes qui n'a pas de compétence générale. Le collège s'est engagé à assurer la traçabilité des sommes allouées.

L'association sportive du collège et l'équipe culturelle ont sollicité l'aide à l'organisation de manifestations (championnats départementaux et projet « Réussir ensemble »). Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de globale 3 000€ pour soutenir l'organisation de la manifestation « championnats » et du projet « réussir ensembles » qui mettront en valeur la danse et le sport au collège G. Ramon.

Service "déchets" :

- Charte de bonne conduite : Chaque conseiller a reçu un exemplaire de la charte, destinée à être distribuée contre signature à la remise des cartes d'accès en déchèteries, Mme ROCHE précise que les cartes personnalisées et numérotées seront remises aux communes qui les remettront aux usagers contre signature du listing et de la charte de bonne conduite. Chaque carte est numérotée et affectée à un foyer précis. Un exemplaire de la charte sera retourné à la CCVPO par les communes.
- Accès aux déchèteries : A ce jour 1798 demandes carte accès ont été enregistrées. Mme ROCHÉ présente le total par village et insiste de nouveau sur l'importance pour les communes d'informer rapidement les usagers pour qu'ils ne rencontrent pas de difficulté d'accès en janvier. Les usagers de la CCVPO pourront prochainement accéder aux déchèteries sénonaises avec leur carte.

PLUi : Bilan des actions en cours

Le marché a été publié, la commission d'ouverture des plis se réunira le 25 janvier

La rencontre avec les agriculteurs dans le cadre du Diagnostique agricole s'est achevée le 8 décembre. 146 structures ont été vues en entretien et il reste 40 personnes à contacter.

Spectacles pour enfants

Les spectacles auront lieu à Cerisiers les 21 et le 22 mars en matinée, pour toutes les écoles. Un spectacle pour les plus jeunes aura pour thème le partage, les aînés assisteront à une représentation mettant en valeur le tri des déchets.

Questions diverses

M.MAUDET informe le Conseil Communautaire de la création par arrêté préfectoral de la commune nouvelle des « Vallées de la Vanne » entre les communes de Theil sur Vanne, Chigy et Vareilles à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 16 décembre 2015

- ❖ Parc des Grolois à Vareilles : présentation et chiffrage du projet, délibération 054-2015, Classification 8.9
Tourisme..... 2
- ❖ Budget 2015 : Décisions modificatives (en particulier liées à la dissolution ou cessation d'activités du syndicats
des trois villages, et du SMCTOM de Vanne en Othe), délibération 055-2015, Classification 7.1 Décision budgétaire 2
- ❖ Budget 2015 Intervention économique d'aide à l'investissement à une entreprise locale, délibération 056-2015,
Classification 7.4 interventions économiques..... 3
- ❖ Budget 2015 Cadences d'amortissement des subventions d'investissement, délibération 057-2015, Classification
7.10 Décision budgétaire..... 3
- ❖ Budget 2015 Subvention aux projets sportifs et culturels du collège, délibération 058-2015, Classification 7.5
subventions 4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le 22 décembre 2015
Et publication ou notification, le 21 décembre 2015
Suivent les signatures